

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2019**

Le comité syndical du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 17 octobre 2018 à 10h30, au siège du Conseil Départemental du Finistère à Quimper

**Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires**

**Nombre de voix délibératives : 20**

- Nombre de délégués titulaires présents : 13
  - Nombre de délégués titulaires représentés par leur suppléant : 2
  - Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 1
  - Nombre de délégués titulaires excusés non représentés par leur suppléant et n'ayant pas donné pouvoir : 2
- Représentant 16 voix

### **EXPOSE DES MOTIFS**

En application de l'article L.5721-1 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant aux dispositions de l'article L.2312-1 du même code relatives aux communes de 3 500 habitants à moins de 10 000 habitants, le président du syndicat mixte est tenu de présenter dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette pour l'exercice 2019.

Ce rapport annexé à la présente délibération a donné lieu à un débat en comité syndical dans les conditions prévues à l'article 14 du règlement intérieur.

#### **En conséquence,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5721-1 et L.2312-1 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le **Comité syndical**

**DECIDE**

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille pour l'exercice 2019 lors de la séance du comité syndical du 17 octobre 2018.

**Le Président du Syndicat mixte des ports de  
pêche-plaisance de Cornouaille,**

  
**Michaël Quernez**